



COURS D'INTRODUCTION PERCOS (BASE)

La prévention des accidents a fait ses preuves en matière de réduction des coûts dans les entreprises.

Afin de réduire les incidents et donc le nombre et la gravité des accidents, d'être conforme à vos obligations légales et de réduire les risques financiers et juridiques auxquels est soumise votre entreprise, la solution de la branche dans les métiers des enveloppes du bâtiment / des échafaudages permet de satisfaire aux exigences conformément à la directive CFST 6508 et nous accentuons ainsi notre intention de respecter les règles de sécurité sur les chantiers. En adoptant la solution de branche, vous assurez à priori vos obligations légales telles que fixées dans la directive MSST. Ceci implique toutefois que vous ayez en tout temps une personne formée à la sécurité (PERCOS) et dont le cahier des charges inclut la sécurité.

Objectif du cours

Mise en place d'un concept sécurité dans les entreprises de construction. Mise en conformité légale de l'entreprise par l'application de la solution de branche. Préparer l'entreprise aux contrôles SUVA.

Compétences

Loi sur le travail / loi fédérale sur l'assurance-accident, responsabilité et devoirs des entreprises en matière de sécurité et de santé des travailleurs

Contenu

Application de la solution de branche dans les métiers des enveloppes du bâtiment / des échafaudages selon les directives CFST avec en outre

- Détermination des dangers, appréciation des risques
- Principes directeurs, objectifs en matière de sécurité
- Organisation de la sécurité, obligations légales
- Formation, instruction, information
- Règles de sécurité, standards de sécurité
- Planification et réalisation des mesures
- Plan d'urgence
- Participation des travailleurs
- Protection de la santé
- Contrôle / audit

Lieu

Association Polybat
Ch. de l'Ermitage 40
1619 Les Paccots
T 021 948 20 49

Intervenant

Alexandre Berger
Chargé de sécurité CFST

Groupe-cible

Entrepreneurs, entrepreneurs cadres motivés, responsables et personnes ayant la fonction de PERCOS dans la branche de l'enveloppe des édifices.

Coût PERCOS (base)

Membre CHF 630
Non-membre CHF 1200
Inclus pause café, repas, support de cours

Bureau / Secrétariat

Enveloppe des édifices Suisse
Chemin de l'Ermitage 40
1619 Les Paccots
021 948 20 49
info@edifices-suisse.ch

Informations générales

Les cours de sécurité au travail sont subventionnés avec les contributions professionnelles. Les demandes doivent être adressées avec la facture du cours et une confirmation de la CPN à votre bureau de la CCT ou à Enveloppe des édifices ; contribution professionnelle et d'application. Contre présentation de la facture du cours, les employés assujettis à la CCT de l'Enveloppe des édifices bénéficieront d'une ristourne jusqu'à 40% du prix du cours.

INSCRIPTION COURS DE BASE PERCOS 2018-2019

le 06 novembre de 13h30 à 17h00 et le 07 novembre 2018 de 8h30 à 16h30

le 02 avril de 13h30 à 17h00 et le 03 avril 2019 de 8h30 à 16h30

le 08 novembre de 13h30 à 17h00 et le 09 novembre 2019 de 8h30 à 16h30

EMPLOYEUR

ENTREPRISE:

.....

RUE:

.....

CP / LIEU:

.....

TÉLÉPHONE:

.....

FAX:

E-MAIL:

.....

PARTICIPANT

NOM:

.....

PRÉNOM:

.....

ADRESSE:

.....

CP / LIEU:

.....

TÉLÉPHONE:

E-MAIL:

.....

DATE DE NAISSANCE:

.....

MEMBRE DE L'ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE

MEMBRE SESE

MEMBRE ASR

NON-MEMBRE

INTÉRÊT ADHÉSION MEMBRE

À envoyer au plus tard 2 semaines avant le début du cours, par fax au n° 021 948 20 42 ou par e-mail à l'adresse info@enveloppe-edifices.ch.
Les inscriptions seront traitées en fonction de leur date de réception!

Pour des questions de qualité, le nombre maximum de participants par classe est limité à 20. D'autres dates seront publiées sur notre site Internet www.edifices-suisse.ch, à la rubrique Cours sur la sécurité au travail.

DATE

SIGNATURE

.....